

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-22-0021

1. Intitulé du projet

Modification du projet de constructions de bâtiments d'élevage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Guy DARTOIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DARTOIS Laurent

RCS / SIRET

3 8 3 6 5 0 7 6 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Exploitation A Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	ICPE Rubrique 2102-1 : Installations classées au titre de la rubrique 3660 Rubrique 3660-c : élevage intensif de porcs avec plus de 750 emplacements truies IOTA 1.1.2.0 Prélèvements issus d'un forage, > 10 000 m ³ /an et < 200 000 m ³ /an 2.1.5.0 Rejets d'eaux pluviales, avec surface bassin > 1ha mais < 20 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EARL Guy DARTOIS dispose d'un Arrêté d'Autorisation délivré le 19/06/2020 pour exploiter au lieu-dit Beauchêne, 22 350 GUITTE, un élevage porcin comprenant 206 places de maternité, 1 066 places de gestante-verraterie, 93 places de quarantaine (pour un effectif moyen annuel de 1 133 reproducteurs), 1 920 places de porcelets et 1 440 places de porcs à l'engrais, soit 5 733 animaux équivalents.

Cet arrêté prévoyait notamment la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 11 places de verrat. La présente demande consiste à présenter une modification des constructions envisagées et de l'organisation du logement des animaux dans l'élevage, sans modification des effectifs.

La construction envisagée initialement portait sur une surface de 136 m². Les nouvelles constructions représenteront une surface de 684 m² (soit 7% d'augmentation par rapport aux 9331 m² de surfaces de bâtiment existantes). Toutefois celles-ci seront réalisées dans l'enceinte même du site d'élevage. Elles seront accolées aux bâtiments existants et seront masquées de la vue des tiers les plus proches. Ainsi l'impact paysager de l'élevage ne sera pas modifié.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre à l'évolution des cahiers des charges de clients, de plus en plus soucieux de travailler avec des éleveurs pouvant garantir des conditions d'élevages répondant aux nouvelles attentes sociétales des consommateurs. Pour ce faire le choix du pétitionnaire est de réorganiser le fonctionnement de l'élevage et les conditions de logement des animaux :

- > en limitant le nombre d'animaux par salle dans les bâtiments existants afin de leur laisser plus de place
- > en créant de nouveaux bâtiments pour compenser la place laissée dans les bâtiments existants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les modifications envisagées sont les suivantes :

- Détasser les salles de maternité des bâtiments B2 et B4 afin d'y installer des cases mieux adaptées au bien-être des truies allaitantes ;
- Transformer les salles de maternité et de quarantaine du bâtiment B3 en salles de nurserie, afin d'y accueillir confortablement les porcelets surnuméraires que les truies ayant mis-bas ne peuvent allaiter. Ils y resteront jusqu'à atteindre le poids de 7-8 kgs, poids à partir duquel ils pourront rejoindre les post-sevrages ;
- Transformer la salle de quarantaine du bâtiment B5 en salle de présentation des futurs reproducteurs. En effet mon élevage étant un élevage de sélection et multiplication, cela me permettra de disposer d'une salle où recevoir mes clients pour leur montrer les animaux disponibles pour la reproduction et faciliter ainsi le choix des futurs reproducteurs qu'ils souhaitent acheter ;
- Détasser les salles des bâtiments de gestantes B6 et B12 afin que les truies y disposent d'une surface par animal encore plus importante, répondant ainsi à certaines demandes de cahier des charges des clients ;
- Construire un nouveau bâtiment B13 de 24 places de maternité et de 96 places pour les gestantes cochettes (inséminées pour la première fois) avec des surfaces par animal adaptées au bien-être de ces animaux, et permettant de compenser les places perdues dans les bâtiments existants du fait du détassement des salles ;
- Construire un nouveau bâtiment B14 de 93 places de quarantaine, qui remplacera ainsi les salles de quarantaine des bâtiments B3 et B5. Ce nouveau bâtiment permettra ainsi de regrouper toutes les cochettes en un seul endroit et facilitera l'organisation de leur apprentissage et de leur préparation à l'entrée définitive dans l'élevage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les nouveaux bâtiments construits et les animaux répartis dans l'ensemble des bâtiments, l'élevage sera conduit dans les mêmes conditions que celles décrites dans le dossier d'Etude d'Impact soumis à enquête publique du 3 février au 3 mars 2020, et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale.

En effet, le projet ne concerne que les emplacements de truies et cochettes, dont le nombre ne sera pas modifié, mais seulement réparti de façon différente dans les bâtiments existants et les deux bâtiments en projet. Il n'y aura par ailleurs aucune modification des emplacements de porcelets et de porcs charcutiers, ni de la production d'effluents et de la production d'éléments fertilisants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Comme indiqué précédemment, le projet initial a été soumis à une enquête publique du 3 février au 3 mars 2020, et a conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale.

La modification de projet a fait l'objet d'un porté à connaissance, déposé auprès de la DDPP des Côtes d'Armor le 7 juillet 2020

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Constructions existantes :	9331 m ²
Constructions envisagées :	684 m ²
Surface totale après projet :	10015 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Beauchêne
22 350 GUITTE

Section B2 parcelles n° 1114, 1120,
1350, 1351, 1356 et 1357

Coordonnées géographiques¹

Long. - 2° 07' 85" 3. Lat. 48° 30' 05" 23

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet initial a été soumis à une enquête publique du 3 février au 3 mars 2020, et a conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet modificatif, fait l'objet d'un porté à connaissance, déposé auprès de la DDPP des Côtes d'Armor le 7 juillet 2020

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche : n° 530020031, Bois du Rouget à 6 km du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage est localisé dans le périmètre rapproché de captage de la Retenue de Rophemel
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 la plus proche : FR5300061, Estuaire de la Rance, à 17 km du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments classés monument historique les plus proches : > Château de Beaumont à 876 m du site > Menhir de la Pierre Longue à 1 km du site > Château de Couellan à 5,3 km du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera aucune incidence supplémentaire sur la biodiversité de celles décrites dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 la plus proche : FR5300061, Estuaire de la Rance, à 17 km du site. Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera aucun impact supplémentaire de ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera aucune incidence supplémentaire de celles décrites dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'élevage est concernée par le risque incendie et le risque de pollution accidentelle. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera pas de risques différents de ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité d'élevage est concernée par les risques sanitaires, notamment par l'équarrissage et la gestion des effluents. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera pas de risques différents de ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics sont relatifs au transport d'animaux (arrivée des porcelets et départ des charcutiers), aux livraisons d'aliment complet, de complémentaire azoté et à l'épandage des effluents. Ils resteront similaires à ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité d'élevage est source de bruits et est concernée par les nuisances sonores. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera pas d'incidence supplémentaire de celles décrites dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'élevage engendre des odeurs et est concernée par les nuisances olfactives. Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera pas d'incidence supplémentaire de celles décrites dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'entraînera pas de rejets dans l'air différents de ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'engendrera pas d'effluents supplémentaires à ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet faisant l'objet de la présente déclaration n'engendrera pas de production de déchets différents de ceux décrits dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2020 au 03/03/2020 et ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée. Elles seront masquées de tous les côtés de la vue des tiers par les bâtiments de l'exploitation déjà existants et la végétation qui entoure le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les constructions se feront au sein-même des bâtiments existants, sur une parcelle non cultivée. Elles seront masquées de tous les côtés de la vue des tiers par les bâtiments de l'exploitation déjà existants et la végétation qui entoure le site. Les impact et incidences du projet ne seront pas différentes de celles décrites dans le dossier ICPE d'étude d'impact soumis à enquête publique du 3 février au 3 mars 2020 ayant conduit à la délivrance le 19/06/2020 d'un Arrêté portant autorisation environnementale.

A ce titre j'estime qu'il n'est pas nécessaire que ces modifications fassent l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GUITTE

le, 07/09/2020

Signature



EARL Guy DARTOIS
Laurent DARTOIS
Beauchêne
22 350 GUITTE

D.D.P.P
Prévention des risques environnementaux
9 rue du Sabot
BP 34
22 440 PLOUFRAGAN

Le 2 juillet 2020

Objet : Porté à connaissance d'une modification notable non substantielle

Madame, Monsieur,

L'EARL DARTOIS, dont je suis le gérant, dispose d'un Arrêté d'Autorisation délivré le 19/06/2020 pour exploiter au lieu-dit Beauchêne, 22 350 GUITTE, un élevage porcin comprenant 206 places de maternité, 1 066 places de gestante-verraterie, 93 places de quarantaine (pour un effectif moyen annuel de 1 133 reproducteurs), 1 920 places de porcelets et 1 440 places de porcs à l'engrais, soit 5 733 animaux équivalents.

Cet arrêté, délivré après l'instruction d'un dossier au titre des ICPE déposé le 09/01/2019, prévoyait notamment la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 11 places de verrat. Or pendant les 17 mois qui se sont écoulés entre le dépôt initial du dossier et la délivrance de l'arrêté, j'ai eu l'occasion de rencontrer différents partenaires avec lesquels j'ai évoqué ce projet : non seulement des concepteurs de bâtiment et des fournisseurs de matériaux, mais aussi des clients de mon élevage : abatteurs, transformateurs et commerçants.

Au fur et à mesure de mes échanges avec ces interlocuteurs, j'ai pu constater l'évolution des cahiers des charges de certains clients, de plus en plus soucieux de travailler avec des éleveurs pouvant garantir des conditions d'élevages répondant aux nouvelles attentes sociétales des consommateurs.

Cette évolution m'a donc amené à réfléchir à nouveau sur l'organisation de mon élevage et m'a décidé à revoir différemment mon projet, sans pour autant en modifier les effectifs envisagés.

Ainsi je ne souhaite finalement pas construire la nouvelle porcherie de 11 verrats prévue initialement, et mon nouveau projet consistera à :

- Détasser les salles de maternité des bâtiments B2 et B4 afin d'y installer des cases mieux adaptées au bien-être des truies allaitantes ;
- Transformer les salles de maternité et de quarantaine du bâtiment B3 en salles de nurserie, afin d'y accueillir confortablement les porcelets surnuméraires que les truies ayant mis-bas ne peuvent allaiter. Ils y resteront jusqu'à atteindre le poids de 7-8 kgs, poids à partir duquel ils pourront rejoindre les post-sevrages ;
- Transformer la salle de quarantaine du bâtiment B5 en salle de présentation des futurs reproducteurs. En effet mon élevage étant un élevage de sélection et multiplication, cela me permettra de disposer d'une salle où recevoir mes clients pour leur montrer les animaux disponibles pour la reproduction et faciliter ainsi le choix des futurs reproducteurs qu'ils souhaitent acheter ;
- Détasser les salles des bâtiments de gestantes B6 et B12 afin que les truies y disposent d'une surface par animal encore plus importante, répondant ainsi à certaines demandes de cahier des charges des clients ;
- Construire un nouveau bâtiment B13 de 24 places de maternité et de 96 places pour les gestantes cochettes (inséminées pour la première fois) avec des surfaces par animal adaptées au bien-être de ces animaux, et permettant de compenser les places perdues dans les bâtiments existants du fait du détassement des salles ;

- Construire un nouveau bâtiment B14 de 93 places de quarantaine, qui remplacera ainsi les salles de quarantaine des bâtiments B3 et B5. Ce nouveau bâtiment permettra ainsi de regrouper toutes les cochettes en un seul endroit et facilitera l'organisation de leur apprentissage et de leur préparation à l'entrée définitive dans l'élevage.

Le tableau présenté ci-après, extrait du tableau de légende du plan de masse de la demande de permis de construire, récapitule ces évolutions.

Numéro de plan	SITUATION AUTORISEE : ARRETE DU 19/06/2020		MODIFICATIONS ENVISAGEES (notées en gras ci-dessous)	
	Désignation	Nombre de places	Désignation	Nombre de places
B2	Verraterie	75	Verraterie	75
	Maternité	10	Maternité	5
B3	Maternité	9	Salle de nurserie (porcelets de 3 à 8 kgs)	-
	Quarantaine	54		
B4	Gestante verraterie	215	Gestante verraterie	215
	Maternité	47	Maternité	37
B5	Engraissement	840	Engraissement	840
	Quarantaine	39	Salle présentation futurs reproducteurs	-
	Local embarquement	-	Local embarquement	-
B6	Gestante	244	Gestante (détassement)	200
B12	Gestante verraterie	300	Gestante verraterie (détassement)	259
B13	<i>Projet local Verrat</i>	11	Maternité	24
			Gestantes	96
B14			Quarantaine	93

TOTAL DES PLACES AVANT ET APRES PROJET DANS LES BATIMENTS CONCERNES PAR LES MODIFICATIONS				
Catégorie	Maternité	66	Maternité	66
	Gestantes et Verraterie	845	Gestantes et Verraterie	845
	Quarantaine	93	Quarantaine	93

Comme vous pouvez le constater, ces projets ne concernent que les emplacements de truies et cochettes, dont le nombre ne sera pas modifié. Il n'y aura par ailleurs aucune modification des emplacements de porcelets et de porcs charcutiers, ni de la production d'effluents et de la production d'éléments fertilisants.

Les constructions seront réalisées au lieu-dit Beauchêne sur la commune de GUITTE, section B2 parcelles n° 1114, 1120, 1350, 1351, 1356 et 1357. La demande de permis de construire ci-jointe (en trois exemplaires) précise l'ensemble des caractéristiques de ce projet et notamment les dimensions dans lesquelles les constructions sont envisagées.

A noter qu'il n'y a ni forage, ni point d'eau ou cours d'eau dans un rayon de 35 m autour des bâtiments en projet. Par ailleurs, à l'exception de l'habitation située à l'entrée sud de l'élevage qui appartient à mon oncle, ancien exploitant de l'élevage, il n'y a pas de tiers dans un rayon de 100 m autour des bâtiments en projet.

A ce titre, je sollicite de vos services une confirmation que les modifications envisagées ne sont pas considérées comme substantielles et qu'elles ne nécessitent donc pas de renforcer les prescriptions de l'arrêté du 19/06/2020 délivré à l'EARL DARTOIS.

Restant à votre disposition pour toute question complémentaire à ce sujet, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Pour l'EARL DARTOIS
Laurent DARTOIS

